

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 mai 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT et le vingt-deux mai à neuf HEURES et quinze MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORCAN Michel, Maire,

Présents : Mmes, Laetitia RIVAIRAN, Pascale VAISSIERE, Catherine SEVERAC, Mrs Michel ORCAN, Denis COUSINIER, Michel GUARDIOLA, René ALBERT,

Absent : Sébastien GIRARD, Benjamin GARDIN, Laure GLEIZES

Excusé :

Secrétaire : Pascale VAISSIERE

=====

1) Délibération adhésion au service remplacement du CDG 81

Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a créé un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement. Il sollicite du Conseil l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil, entendu cet exposé,

AUTORISE le Maire à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu,

DIT qu'un crédit suffisant pour faire face à la dépense sera inscrit au budget communal.

2) Béal

Monsieur le Maire explique que lorsqu'il a voulu se rendre à la source lors d'une sortie scolaire le passage était fermé par des roseaux. Monsieur le Maire ne pouvant pas assister à l'assemblée générale de l'association du Béal, il a mandaté Mme Vaissière afin de savoir si l'association avait des informations à ce sujet. Après enquête les roseaux auraient été déposés par les propriétaires du terrain. L'association souhaite refaire des activités avec les enfants. Il souhaite faire une exposition photo l'année prochaine, Mme Vaissière leur propose d'en parler avec Mme Guardiola afin que les photos soient intégrées lors de l'exposition annuelle.

3) Compte rendu réunion voirie – travaux CCSA

Voirie : L'épaveuse devait passer le 22/04, monsieur Orcan doit contacter la CCSA pour connaître la date de passage.

Aucun travaux de voirie ne sont prévues cette année pour la commune, chaque année une enveloppe de 10 000 est attribuée à la commune de Massaguel, elle est reportée l'année suivante si aucun travaux ne sont effectués.

4) CU

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de CUB concernant l'achat des propriétés de M Rouanet. L'acquéreur souhaite acquérir la maison et le garage et transformer celui-ci en gîte. Monsieur le maire informe que la parcelle n'a ni eau ni électricité et qu'elle n'est pas branchée aux réseaux d'assainissement. Il sera nécessaire de faire une demande de changement d'affectation, les frais de branchements seront à la charge du propriétaire.

5) Mme Durand

Vu l'état de santé de Mme Durand, le conseil municipal décide de contacter le docteur Cazals médecin de famille afin d'avoir un avis médical.

6) Réunions

- **Zéro phyto**

Monsieur Michel Guardiola fait un résumé de sa réunion concernant l'utilisation de la phytothérapie sur les communes. Il souhaite qu'un rappel d'information soit diffusé dans le prochain bulletin municipal.

- **Natura 2000**

Bilan de l'animation 2017 : Site de la Capelette Le contrat Natura 2000 porté par la société de chasse de Dourgne a été accepté et validé officiellement fin 2017. Il s'agit de débroussailler certains secteurs très fermés sur la partie centrale du plateau et d'amener l'eau d'abreuvement pour les troupeaux utilisant les aménagements pastoraux du plateau. Accompagnement technique des gestionnaires, suivis scientifiques et techniques, perspective 2018.

7) Coût service urbanisme CCSA

Détails des coûts: Forfait : 1.89/habitants soit 598€

CUB (44€) : 2 = 88€

PC (109.60€): 5 =548€

DP (76.50€): 2 =153€

Cout des actes pour 2017 : 789€

Coût total pour la commune en 2017 : 598€ + 789€= 1387€

8) Columbarium

Monsieur le Maire propose de faire un groupe de travail afin d'étudier les différentes offres

9) PLUI

Monsieur le Maire présente le PLUI en cours, les différentes zones sont codées par couleur ce qui permet de se repérer rapidement. Pour Massaguel superficies maximum des parcelles seraient entre 1000 et 1200m², pour un total de 2 ha de terrains constructibles.

Le PLUI définitif devait être mis en place pour fin 2018.

9) Questions diverses

- M Albert signale que des motos circulent sur le sentier de la capelette. Monsieur le maire précise que la circulation est interdite aux deux roues : un panneau devra être mis en place

- Illumination : Achat d'une guirlande pour l'entrée, ensuite achat des guirlandes « goutte d'eau » pour habiller les lampadaires restants. Achat de petites traversées à l'entrée du pont de la Toupinarié, Aux Rigous et Rue du Barry.

Fin de la séance.